

Règlementation Pêche 2023 Les Réserves de Pêche Pêche de la Carpe de Nuit Les A.A.P.P.M.A.

CLASSEMENT DES COURS D'EAU

Les cours d'eau, canaux, et plans d'eau sont classés en deux catégories;

1- La première catégorie comprend : les cours d'eau, canaux, et plans d'eau non classés en 2ème catégorie.

2- La deuxième catégorie comprend :

- a) La Loire en aval du Pont de Chadron sur la commune de Solignac sur Loire ;
b) l'Allier en aval du Pont de Saint-Arcons-d'Allier ;
c) l'Allagnon en aval du barrage de Lempdes (usine hydroélectrique HESE) ;
d) Les plans d'eau de Passoura sur l'Ance du Nord, de Saint-Préjet sur l'Ance du Sud et de Lavalette sur le Lignon.

TEMPS D'INTERDICTION DANS LES EAUX DE 1ÈRE ET 2ÈME CATÉGORIE

La pêche est interdite en dehors des temps d'ouverture fixés ainsi dans le tableau qui suit.

Tableau de périodes d'ouverture sur cours d'eau de 1ère et 2ème catégorie, designations des espèces (saumon, brochet, sandre, black bass), et périodes d'interdiction de la pêche.

TAILLES MINIMALES DE CERTAINES ESPÈCES

Sur l'ensemble des cours d'eau, parties de cours d'eau et plans d'eau de la Haute-Loire les tailles minimales de captures sont les suivantes :

Tableau des tailles minimales de capture pour différentes espèces (Saumon, Ombre, Crisotvomer, Brochet, Sandre, Black-Bass, Truites, etc.)

LIMITATION DES CAPTURES DE SALMONIDÉS ET DE CARNASSIERS

Le nombre de captures de salmonidés autorisées par pêcheur et par jour est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Tableau de limitation des captures de salmonidés et de carnassiers selon les espèces et les lieux de pêche.

PROCÉDÉS ET MODÈS DE PÊCHE AUTORISÉS

Tableau des lieux et périodes de pêche autorisés, modes de pêche autorisés (lignes, hameçons, etc.)

PROCÉDÉS ET MODÈS DE PÊCHE PROHIBÉS :

Tableau des lieux et périodes de pêche interdits, modes de pêche interdits (poisson mort, etc.)

- 1- Rivière L'ALLIER : barrage de Poutès, barrage de l'Amont des piles du Pont S.N.C.F., barrage de l'île d'Amour, etc.
2- Rivière LA SENOUIRE : barrage de Vieille-Brioude, etc.
3- Ruisseau LE PEYRUSSÉ : barrage du Moulin de Jourard, etc.
4- Rivière L'ALLAGNON : barrage usine électrique de Chambezon, etc.
5- Rivière LA LOIRE : canal de la Dunière, etc.
6- Ruisseau LA FOURALETTE : barrage du pont de Costet, etc.
7- Ruisseau LA SERIGOULE : barrage de Lygaty, etc.
9- Ruisseau L'HOLME : barrage du pont de la route de St Martin de Fugère, etc.
10- Ruisseau LE NEVZAC : barrage de la source jusqu'à la confluence, etc.
11- Étangs de BAS EN BASSET : tous les canaux et autres annexes hydrauliques, etc.

La pêche de la carpe peut être pratiquée à toute heure dans les parties de cours d'eau et plans d'eau de 2ème catégorie désignés :

1- Rivière LA LOIRE :

- de la confluence de La Borne jusqu'au barrage E.D.F. de Saint-Simon, soit environ 9 500 m,
- du lieu-dit « La Cloche » jusqu'à Changeac (commune de VOREY), soit environ 600 m,
- du Pont du Chambon de Vorey jusqu'au Pont de Doguet - Confolent, soit environ 23 050 m,
- au lieu-dit Le Gours d'lade à Gournier, commune de Bas en Basset, soit environ 500m,
- au lieu-dit Basset deux postes identifiés en rive droite (commune de Bas en Basset).

2- Barrage et plans d'eau :

- Barrage de Saint-Préjet-d'Allier, sur l'Ance du Sud (commune de SAINT PREJET D'ALLIER), soit environ 9 ha ;
- Plan d'eau de Coubon (commune de COUBON), soit environ 2 ha ;
- Étangs de Bas en Basset (commune de BAS EN BASSET) : le Mauve et le Rose
- Etang Chevalier (commune de Fontannes)

Toutefois, depuis une demi-heure après le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure avant son lever (heures de nuit) aucune carpe capturée par les pêcheurs amateurs aux lignes ne peut être maintenue en captivité ou transportée. D'autant part, il est interdit pour un pêcheur amateur de transporter vivantes les carpes de plus de 60 centimètres.

Les Parcours de Pêche " SANS TUER " Réciprocité interfédérale (CHI/EGHO/URNE). Tout salmonidé (Truite et Ombre commun) capturé doit être immédiatement remis à l'eau du 1er Janvier au 31 Décembre 2023, sur les parcours suivants : L'ANÇE DU SUD, LA SEUGE, LA LOIRE, LA GAZELLE, LA BORNE, LE LIGNON, LE DOLAISON, LA SEMENE, LE RAMEL, LE PIAT, LA VOIREUZE, Le FOLETIER, L'ALLIER, L'ANÇE DU SUD, LE PONTAIOU, LA VIRLANGE, LA SEUGE, LA FREYENNETTE, L'ANÇE DU NORD, LA DUNIÈRE.

- LA TRUITE DES DEUX BORNES - ALLEGRE
LA GAULE AMICALE AURECOISE - AUREC SUR LOIRE
LA GAULE AUZONNAISE - AUZON
LA GAULE BASSOISE - BAS EN BASSET
AAPPMA DE BLESLÉ
AAPPMA DE BRIOUDE
LA TRUITE DU LIGNON - LE CHAMBON SUR LIGNON
AAPPMA « LA BASSE DESGES » CHANTEUGES
AAPPMA DE CHARBONNIER LES MINES
LA GAULE CHAPONNAISE - CRAPONNE SUR ARZON
DUNIÈRES - RIOTORD - DUNIÈRES
GOUDET - ARLEMPDES - GOUDET
LA GAULE LANGEADOISE - LANGEAC
LES RIVES DE L'ALLAGNON - LEMPDES SUR ALLAGNON
LA HAUTE SENOUIRE -
LA HAUTE D'ANCE - RETOURNAC
LA HAUTE VERVIÈRE -
MEGECOSTE - SAINTE FLORINE
LA HAUTE SENOUIRE -
LA HAUTE SENOUIRE -
LA HAUTE SENOUIRE -
LA HAUTE SENOUIRE -

Le Barrage de Lavalette Réciprocité interfédérale (CHI/EGHO/URNE). 3 Carnassiers/jour/pêcheur (dont 1 brochet max). Réglementation spécifique "CARNASSIERS" pour Brochet et Sandre.

Les Etangs Fédéraux Réciprocité interfédérale (CHI/EGHO/URNE). L' Etang de St Paulien. Ouvert toute l'année. Réglementation pour Carpe et Carassin.

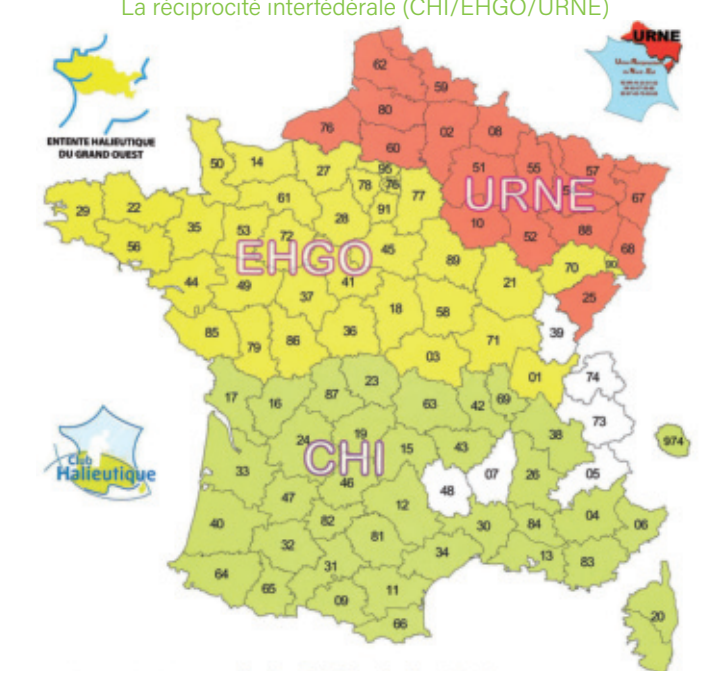
Le Lac du Bouchet Réciprocité + Supplément(s). Conditions d'accès pour les pêcheurs disposant des cartes de pêche suivantes : Carte de Pêche Annuelle 2023, Carte de Pêche Annuelle 2023 Découverte.

Réglementation sur les conditions de " NAVIGATION " : Limité à 20 embarcations par jour, Float tube autorisé, Inscrits obligatoires pour BARQUES, FLOAT-TUBES.

Choisir sa Carte de Pêche Les Accords Réciprocaires

Toute personne pratiquant la pêche sur les eaux libres doit adhérer à une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et acquitter une Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA)

Tableau des tarifs des cartes de pêche (Interfédérale, Personne Majeure, Personne Mineure, Découverte, Découverte Femme, Journalière, Carte Hebdomadaire) pour les années 2022 et 2023.



Elle permet à l'ensemble des pêcheurs titulaires d'une carte : Interfédérale URNE, CHI ou EHGO à 105 €, Personne majeure à 80 € avec un supplément interfédéral EHGO à 40 €, Découverte femme à 36 €, Découverte - 12 ans à 7 €, Personne mineure à 22 €, Hebdomadaire à 3 €. de pratiquer la pêche sur les cours d'eau et plans d'eau du domaine public privé inscrits dans les départements réciprocaires.

PÊCHE 2023 HAUTE-LOIRE 3. Règlementation de la Pêche en Haute-Loire. Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire. 32, Rue Henri Chas - 43000 LE PUY EN VELAY.

Réseau hydrographique de la Haute Loire - Plans d'eau - Parcours de Pêche

1ère Catégorie piscicole

2ème Catégorie piscicole

Secteur Carpe de Nuit



Plans d'eau en réciprocité totale avec la Carte de Pêche Haute-Loire

- 1 Barrage de Lavalette
- 2 Etang des Vigeries à Vezezoux
- 3 Etangs de Bas-en-Basset
- 4 Etang Robert à Brioude
- 5 Etang Chevalier à Fontannes
- 6 Etangs des Gravières à Chanteuges
- 7 Etang du Grand Pré à Charbonnier les Mines
- 8 Etang Roger Janisset à Monistrol-sur-Loire
- 9 Etang La Garnassoune à Salzuit
- 10 Etang de Berbezit à Berbezit
- 11 Bassin du Pont à Pont-Salomon
- 12 Plan d'eau de Coubon à Coubon
- 13 Etang de Chazelle à St André Chalencon
- 14 Plan d'eau de Saint-Didier à Saint-Didier-en-Velay
- 15 Plans d'eau Aimé Devoit et Lefebvre à Sainte-Florine
- 16 Plan d'eau de l'Île à Vezezoux
- 17 Plans d'eau du Chambon et de Collandre à Solignac-sur-Loire
- 18 Plan d'eau de Riotord à Riotord
- 19 Plan d'eau du Pechay à Costaros
- 20 Plan d'eau de St Paul de Tartas
- 21 Plan d'eau de St Paulien
- 22 Barrage de Saint Préjet
- 23 Etang du Villard

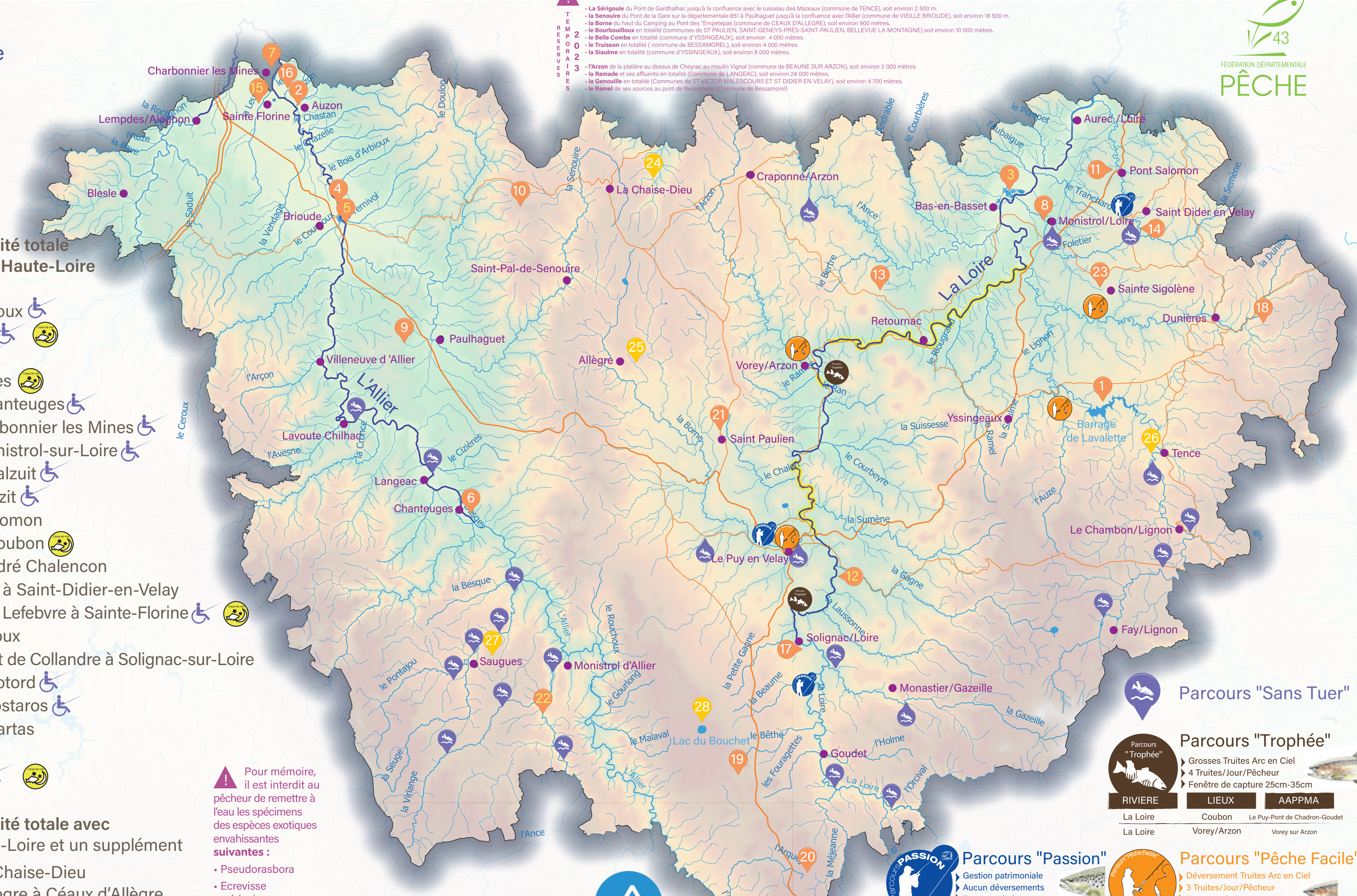
Plans d'eau en réciprocité totale avec la Carte de Pêche Haute-Loire et un supplément

- 24 Plan d'eau du Breuil à la Chaise-Dieu
- 25 Plan d'eau de Céaux d'Allègre à Céaux d'Allègre
- 26 Plan d'eau de Bathelane à Tence
- 27 Plan d'eau de Lachamp à Saugues
- 28 Le Lac du Bouchet

⚠ Pour mémoire, il est interdit au pêcheur de remettre à l'eau les spécimens des espèces exotiques envahissantes suivantes :

- Pseudorasbora
- Ecrevisse américaine
- Ecrevisse de Californie, Ecrevisse signal
- Perche soleil

- ⚠ Sous réserve de la détention des baux de pêche ou des autorisations des propriétaires riverains par les associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique concernées, toute pêche est interdite en 2023 par quelque mode que ce soit et sur la totalité du linéaire, dans :
- La Sérigoule du Pont de Gardalhac jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Mazeaux (commune de TENCE), soit environ 2 500 m.
 - la Borne du Pont de la Gare sur la départementale 651 à Paulhaguet jusqu'à la confluence avec l'Allier (commune de VIEILLE BRIOUDE), soit environ 18 500 m.
 - le haut du Camping au Pont des "Empetapas (commune de CÉAUX D'ALLÈGRE), soit environ 900 mètres.
 - le Bourbouilloux en totalité (communes de ST PAULIEN, SAINT-GENEYS-PRES-SAINT-PAULIEN, BELLEVUE LA MONTAGNE) soit environ 10 000 mètres.
 - la Belle Combe en totalité (commune de BESSAMOREL), soit environ 4 000 mètres.
 - le Truisson en totalité (commune de BESSAMOREL), soit environ 4 000 mètres.
 - la Siaume en totalité (commune d'YSSINGEAUX), soit environ 8 000 mètres.
 - l'Arzon de la platière au dessus de Cheyrac au moulin Vignal (commune de BEAUNE SUR ARZON), soit environ 2 000 mètres.
 - la Ramade et ses affluents en totalité (Commune de LANGEAC), soit environ 24 000 mètres.
 - la Genouille en totalité (Communes de ST VICTOR MALESCOURS ET ST DIDIER EN VELAY), soit environ 4 700 mètres.
 - le Ramel de ses sources au pont de Bessamorel (Commune de Bessamorel)



Parcours "Sans Tuer"

Parcours "Trophée"

- Grosses Truites Arc en Ciel
- 4 Truites/Jour/Pêcheur
- Fenêtre de capture 25cm-35cm

RIVIERE	LIEUX	AAPPMA
La Loire	Coubon	Le Puy-Pont de Chadron-Goudet
La Loire	Vorey/Arzon	Vorey sur Arzon

Parcours "Passion"

Gestion patrimoniale
Aucun déversements
Toutes techniques

RIVIERES	LIEUX	AAPPMA
La Loire	Pont de Chadron	Chadron/Goudet
La Borne	Polignac	Le Puy
La Semène	St Didier en Velay	St Didier en Velay

Parcours "Pêche Facile"

Déversement Truites Arc en Ciel
3 Truites/Jour/Pêcheur
Toutes techniques

RIVIERES	LIEUX	AAPPMA
La Dunière	Vaubarlet	Ste Sigolène
La Borne	Le Puy	Le Puy
L' Auze	Versilhac	Yssingeaux
	Vorey/Arzon	Vorey/Arzon

